



Commission Economie Emploi Formation du 8 mars 2021 – 11 h

Compte rendu

Sous les présidences de M. Philippe MATHIEU, Vice-Président à la dynamique économique et de Mme Martine GUIBERT, Vice-Présidente à la transition énergétique, emploi et formation, s'est tenue la commission intercommunale thématique « Economie, Emploi, Formation ».

L'ensemble des membres titulaires de cette commission était convié à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 26 février 2021, l'ordre du jour est le suivant :

- Plan d'urgence local de l'Est Cantal :
 - . Rappel du plan d'actions – juin 2020
 - . Bilan intermédiaire de l'opération Chèques Relance – décembre 2020
- Points sur les dispositifs d'aides économiques aux entreprises – intervention de St-Flour Communauté :
 - . Présentation du dispositif avec les fonds LEADER 2021-2022
 - . Rappel du dispositif Région /EPCI : « aide au point de vente »
- Point d'avancement de la GPECT
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Annexe 1).

Sont excusés :

- Catherine TUFFERY conseillère municipale d'Anglards de Saint-Flour
- Beatrice BERTRAND, conseillère municipale de Saint-Georges

Les services de Saint-Flour Communauté présents étaient :

- Emmanuelle BAUDIN, Directrice Générale des Services ;
- Sonia SOUBEYROUX, chargée de mission - service développement territorial.

Guillaume DELCELIER est désigné secrétaire de séance.

1. Plan d'urgence local de l'Est Cantal

Sont rappelés les objectifs et le contexte d'élaboration du plan d'urgence local de l'Est Cantal initié en juin 2020, avec Hautes Terres communauté en pleine crise sanitaire COVID 19. Il a permis la mise en œuvre d'un plan de 10 actions à caractères collectif et individuel, dans le but de contribuer à la relance économique, et dont le bilan est présenté. Il est bien précisé que ces actions s'inscrivaient en complémentarité des autres mesures mises en œuvre par la Région ou par l'Etat.

En novembre 2020, au vu de la poursuite des mesures de restrictions d'activités liées à la crise sanitaire, et en mobilisant les crédits du plan d'urgence local non consommés, a été mise en place l'opération Chèques relance, en lien également avec Hautes Terres Communauté. Aussi, la mise en œuvre de cette opération ne nécessitait pas de conventionnement avec la Région.

Un bilan intermédiaire est présenté, avec 71% des chèques distribués par les communes, étant bien précisé que cette opération est toujours en cours (jusqu'au 31 mars 2021) et qu'un bilan définitif sera établi début mai 2021, après réception de toutes les demandes de remboursement des chèques par les commerçants, à intervenir au plus tard le 31 avril.

Des suggestions sont émises par plusieurs élus sur l'opportunité de poursuivre l'intervention de la communauté de communes en faveur de la relance économique, et notamment de reconduire l'aide en faveur des cafés-hôteliers-restaurateurs, encore fortement impactés par les mesures de fermeture.

Il est rappelé que la commission a pour rôle de faire des propositions. Celles-ci pourraient se construire au regard de l'évolution de la situation économique, des secteurs impactés, et en lien avec les autres dispositifs de soutien économiques mis en place notamment les dispositifs régionaux. Des crédits budgétaires pourraient, pour cela, être inscrits au budget primitif 2021 de Saint-Flour Communauté.

2. Aides économiques

Sont présentés les deux dispositifs d'aides économiques pour lesquels Saint-Flour Communauté intervient :

1. Aides en faveur de l'économie de proximité : reconduction du dispositif d'aides avec les Fonds LEADER, pour la période transitoire 2021-2022 permettant d'apporter 40% d'aides publiques aux entreprises éligibles dont 32% de LEADER et 8% de l'EPCI. Ce dispositif pourra entrer en vigueur dès l'obtention des différentes autorisations et du conventionnement avec la Région.

2. Aides en faveur des commerçants et artisans avec point de vente : dispositif régional permettant d'apporter 30% d'aides publiques aux entreprises éligibles dont 20% de la Région et 10% de l'EPCI - actuellement en vigueur.

Il est souligné l'importance de la communication sur ces dispositifs auprès des entreprises susceptibles de pouvoir en bénéficier (sites internet, experts comptables, élus, chambres consulaires, agence Auvergne Rhône Alpes ...).

3. Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale

Il est rappelé le contexte de la démarche de GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale) menée avec Hautes Terres Communauté, interrompue en 2020 en raison de la crise sanitaire. Cette étude a été relancée depuis début 2021 avec l'objectif demandé au bureau d'étude missionné pour cela, 2A Territoires, de proposer un plan d'actions concrets répondant aux enjeux d'attractivité du territoire.

La situation de l'emploi ne s'est pas dégradée malgré la crise sanitaire, et le taux de chômage de l'arrondissement de Saint-Flour reste toujours un des plus bas de France (inférieur à 5%).

Des pistes d'actions ont été identifiées et seront à développer :

- Définition d'une politique d'accueil de nouveaux arrivants et de marketing territorial avec des actions phares : par exemple la mise en place de prime mobilité, mise à disposition de logements, prise en charge de loyers de locaux professionnels... ;
- Organisation d'une session d'accueil d'actifs coordonnée par le Conseil Départemental, en octobre 2021 : Saint Flour Communauté et Hautes Terres Communauté seront territoires d'accueil ;
- Réflexion sur la mise en place d'un groupement d'employeurs ;
- Déclinaison du comité départemental de l'emploi à l'échelle locale : ce comité mis en place en septembre 2020 à l'échelle départementale, dans le cadre du plan de relance national, est co-piloté par la Région et Pôle emploi. Il est proposé d'organiser ce comité sur le périmètre de l'arrondissement avec les partenaires économiques concernés afin d'apporter une solution aux entreprises en termes de formation notamment ;

Il est souligné :

- La formation ne doit pas être un frein à l'accès à l'emploi, d'importants crédits étant mobilisables auprès de la Région et de l'Etat ; des nombreux dispositifs existent et doivent être utilisés, notamment en faveur de l'insertion ;
- Des partenariats avec les écoles et établissements de formation présents sur le territoire doivent être développés, pour attirer des jeunes et les inciter à s'installer sur le territoire. Des contacts doivent être pris avec les établissements en lien avec la Région ;
- Il existe des méthodes de recrutement efficaces qui devraient être initiées aux acteurs susceptibles de recruter ;
- Il est important d'accompagner non seulement les jeunes arrivants mais aussi les porteurs de projets locaux ;
- Le manque de vivier de candidats au niveau local est une réalité d'où la difficulté pour certains organismes à avoir les effectifs nécessaires à l'organisation de formations ;
- En faveur des jeunes, il est rappelé le rôle de la mission locale et son accompagnement au « cas par cas ».

4. Questions diverses

Jean Luc PERRIN rappelle que l'Assemblée Générale de l'office de commerce et de l'artisanat s'est déroulée le lundi 8 mars à 9h, avant la commission économie, emploi et formation. Il y a assisté ainsi que Philippe MATHIEU. A été évoqué le partenariat financier avec Saint-Flour Communauté pour l'année 2021.

Pour mémoire, Saint-Flour Communauté apporte chaque année son soutien financier à l'office de commerce et de l'artisanat du Pays de Saint-Flour, pour l'organisation d'animations, dans le cadre d'une convention tripartite avec la ville de Saint Flour. L'attribution à l'association d'une subvention communautaire était de 7 200 € en 2018 ainsi qu'en 2019 (versement d'un acompte de 80% à la signature de la convention et le solde de 20% sur présentation des justificatifs acquittés).

En 2020, compte tenu du contexte économique lié à la crise sanitaire, et dans le cadre du plan d'urgence local, une enveloppe d'un montant de 15 000 € avait été votée au budget primitif 2020 par le conseil communautaire, en soutien aux animations de l'office de commerce. Ces crédits n'ont finalement pas été versés à l'association, conformément à la demande écrite de la Présidente de l'office de commerce, aucune opération n'ayant pu être organisée en 2020 par l'association.

Phillipe Mathieu propose de poursuivre le partenariat avec l'office de commerce et de l'artisanat du pays de Saint-Flour pour l'année 2021, et de l'élargir au titre de l'opération Petites Villes de Demain. Dans ce cadre, le partenariat de Saint-Flour Communauté pourrait être étendu aux associations en charge de l'animation commerciale de Chaudes Aigues et de Pierrefort, et une enveloppe de 15 000 € pourrait être prévue et répartie ainsi : 60% pour l'office de commerce et de l'artisanat du Pays de Saint-Flour, soit 9 000 €, et 20% pour celles de Chaudes Aigues et Pierrefort, soit 3 000 € chacune.

Ces propositions feront l'objet de débats lors des orientations budgétaires mi-mars 2021 et les attributions définitives seront proposées à délibération du conseil communautaire.

Pieces jointes : Annexe 1 : Feuille de présence signée

Annexe 2 : Présentation power point

Fait à Saint-Flour le 15 mars 2021

Le Vice-Président,
à la dynamique économique

La Vice-Présidente,
à la transition énergétique,
à l'emploi et à la formation

Philippe MATHIEU



Secrétaire de Séance



Guillaume DELCELIER

Martine GUIBERT

